

# OFFRE DE FORMATIONS 2023

Formations de Base | Formations fonctionnelles | Formations continues



# ACADÉMIE DE POLICE DE LA PROVINCE DE NAMUR

Campus provincial  
Rue Henri Blès, 188 5000 NAMUR  
Numéro général : 081/776.814  
Fax : 081/776.908  
apn@province.namur.be  
www.academie-police.be  
Permanence (local 846) - **ligne rouge – 081/776.552**

## **CP Armand PETIT**

Directeur - 081/775.327

## **Marie BRUCATO**

Gestionnaire pôle financier et patrimoine  
081/775.480

## **Vanessa FAES**

Chef de bureau administratif  
081/775.606

## **Luc WELCOMME** – Pédagogue

081/775.459

## **Gestionnaires de formations**

**Aurore BOURNONVILLE** – 081/775.510

**Gilles DAPHNÉ** – 081/775.493

**Nadine FRANSKIN** – 081/775.032

**Méric LESER** – 081/775.628

**INPP Xavier DOTHÉE** - Coordinateur  
des Formateurs - Coordinateur de la  
Maîtrise de la Violence –  
081/775.166

**Catherine NACHTERGAELE** - Gestion-  
naire Galop Police – 081/775.374

## **Formateurs Responsables de Promotion**

**1ère INP Axelle BONET** –  
081/775.047

**1er INP Denis DAMBRE** – 081/775.858

**1er INPP Arnaud DE NOBLE** –  
081/775.695

**1er INP Pascal FAGNOULE** -  
081/775.188

**1er INPP Laurent GUIDE** –081/775.886

**1er INP Quentin LELEU** – 081/775.566

**1ère INP Isabelle MATHURIN** –  
081/775.357

**1er INPP Fabrice VANESSE** - Adjoint  
au Coordinateur de la Maîtrise de la  
Violence - 081/776.016

# SOMMAIRE

- Introduction P 6
- Offre de formations - élaboration P 7
- Projet éducatif et pédagogique des établissements d'enseignement de la Province de Namur P 8
- Quelques conseils et rappels à destination des GRH P 10

A. FORMATIONS DE BASE P 12

B. FORMATIONS TRANSVERSALES OU THÉMATIQUES P 13

## a. Maîtrise de la violence

- **FF2386-2388 - Formation Fonctionnelle Spécialiste Maîtrise de la Violence (avec et sans arme à feu)** – tests d'admission (prom 16) + 2022 VOLET 1+2 (prom 15) P 14-15
- FC (EDA en cours)- Formation Continue Spécialiste de la Maîtrise de la Violence – **Recyclage avec arme à feu** P 16
- FC (EDA en cours) - Formation Continue Spécialiste de la Maîtrise de la Violence – **Recyclage sans arme à feu** P 16
- FC4671 - Formation Continue Spécialiste de la Maîtrise de la Violence – Utilisateur – **Défense contre les attaques aux couteaux à courte distance** P 17
- FC4785 - Formation Continue **Prévention des incidents AMOK** P 18
- FC6362 - Formation Continue **TECC – End User – Module 1** P 19
- FC6363 - Formation Continue **TECC – End User – Module 2** P 19
- FC6438 - Formation Continue **TECC – Train the TRAINERS** P 20
- FC7452 - Formation Continue **EDS end-user** P 21

## b. Mentorat

- **FF4248 - Formation Fonctionnelle Mentors et accompagnateurs** P 22
- FC5226 - Formation Continue **Mentor référent** P 23
- FC6693 - Formation Continue **Mentor revisité .2** P 24

## c. Judiciaires et assimilées

- **FF7912 - Formation fonctionnelle Inspecteur-riche mœurs (CPVS)** P 25
- FC7099 - Formation continue **Officier de Police Judiciaire (OPJ) 1ère ligne** P 26
- FC7634 – Formation continue **Violences Intrafamiliales (VIF) référent** P 27
- FC1469 – Formation continue **Violences Intrafamiliales (VIF) en première ligne** P 28
- FC6636 – Formation continue **Compétences de l'OPA** (Officier de Police Administrative) P 29

## C. FORMATIONS SPÉCIFIQUES FONCTIONNELLES

- FF825 <b>Gestionnaire fonctionnel ISLP</b>	<b>P 31</b>
- FF1506 <b>Évaluation de fonctionnement – Formation des évaluateurs</b>	<b>P 32</b>
- FF2132 <b>Conseiller en technoprévention</b>	<b>P 33</b>
- FF2815 <b>Police de Quartier</b>	<b>P 34</b>

## D. FORMATIONS SPÉCIFIQUES CONTINUES

### a. Informatique

- FC7798 <b>Assistant gestionnaire fonctionnel</b>	<b>P 36</b>
- FC3205 <b>Excel utilisation de base</b>	<b>P 37</b>
- FC3829 <b>RAAVIS</b>	<b>P 38</b>
- FC4752 <b>Internet et Médias Sociaux : Comment bien les utiliser à la Police</b>	<b>P 39</b>
- FC5531 <b>Word pour débutants</b>	<b>P 40</b>
- FC5684 <b>Sharepoint – Utilisateur clé</b>	<b>P 41</b>
- FC6949 <b>GALoP Module logistique</b>	<b>P 42</b>
- FC6981 <b>Office 365</b>	<b>P 43</b>
- FC7155 <b>Polinfo – Focus – End User</b>	<b>P 44</b>

### b. Appui à la politique et à la gestion

- FC1139 <b>Gestion de conflits</b>	<b>P 45</b>
- FC1440 <b>Didactique de base pour chargés de cours</b>	<b>P 46</b>
- FC2317 <b>Les lois anti-discrimination et antiracisme</b>	<b>P 47</b>
- FC2911 <b>Discipline pour dirigeants</b>	<b>P 48</b>
- FC5509 <b>PACOS Gestion des saisies</b>	<b>P 49</b>

### c. Bien – être

- FC4512 <b>Premiers soins – Formation de base (RCP/DEA)</b>	<b>P 50</b>
- FC1609 <b>Premiers soins – Recyclage</b>	<b>P 51</b>
- FC3269 <b>Prévention du suicide</b>	<b>P 52</b>
- FC4149 <b>Urgence, Pression, Stress, Action ! (UPSA)</b>	<b>P 53</b>
- FC4650 <b>EPI</b>	<b>P 54</b>
- FC6715 <b>EPI Recyclage</b>	<b>P 55</b>
- FC5897 <b>Risques psychosociaux et bien-être au travail</b>	<b>P 56</b>

### d. Police administrative

- FC3473 <b>Réalité de la résidence</b>	<b>P 57</b>
- FC3475 <b>Suivi du séjour irrégulier</b>	<b>P 58</b>
- FC3849 <b>Sanctions administratives</b>	<b>P 59</b>

## e. Terrorisme

- FC3883 **COPPRA end-user** **P 60**

## f. Autres

- FC (EDA en cours) **MEGA** **P 61**

- FC2053 **Rédaction de PV** **P 62**

- FC2597 **Enquêteur préalable** **P 63**

- FC2766 **Commerce ambulant** **P 64**

- FC3070 **Reconnaissance des produits stupéfiants** **P 65**

- FC4125 **Technique d'audition – adulte confident** **P 66**

- FC5122 **Curvomètre** **P 67**

- FC6087 **Drones** **P 68**

- FC 6556 **Législation bien-être animal** **P 69**

- FC6690 **Techno-prévention – recyclage** **P 70**

- FC7226 **BPA – Sécurité privée - Collaboration partenaires  
externes police intégrée** **P 71**

- FC 7033 **Bodycam** **P 72**

- [Besoin d'une formation spécifique ?](#) **P 73**
- [Formations en interne : rappel de la procédure](#) **P 73**
- [Site internet et présentation vidéo](#) **P 74**

## INTRODUCTION

L'Académie de Police de la Province de Namur (APPN) est agréée par le SPFI en tant qu'opérateur de formations pour la Police intégrée et structurée à deux niveaux. L'APPN est régie par la Province de Namur et bénéficie d'une situation privilégiée au sein d'un Campus multidisciplinaire, sis au cœur de Salzinnes (Namur).

Outre les infrastructures classiques du Campus, elle dispose d'un Centre de Formation Pratique (CFP) reconnu comme étant une référence en matière de sécurité, innovation, adaptabilité et multidisciplinarité. Il est composé d'un dojo, d'un stand de tir (Weling à 25 m), de vestiaires, d'une salle de sport comprenant le parcours fonctionnel, ainsi qu'une salle parfaitement équipée et spécialement dédiée aux réunions *briefing*, *defusing* et *debriefing* (salle BD<sup>2</sup>).

L'objectif de l'académie est de mettre en place un accompagnement de grande qualité, d'une part en choisissant de collaborer avec des chargés de cours, tous experts dans leur domaine dans des secteurs et compétences divers et variés (policiers de terrain, magistrats, SPW, SPF, pompiers...) et d'autre part en investissant dans des outils pédagogiques modernes et en suivant leur évolution constante (ex : e-learning).

L'enseignement provincial est dispensé par des équipes pédagogiques dont les maîtres-mots sont exigence et excellence. Il est conforme aux réalités du terrain et aux évolutions dans les milieux professionnels.

Le dispositif des infrastructures sera prochainement complété par la construction d'un nouveau bâtiment dédié aux Tactiques d'Intervention spécifiques (PITIP) et dénommé « Centre des Techniques Intégrées » (CTI).



## OFFRE DE FORMATIONS - ÉLABORATION

Comme chaque année, en vue d'élaborer le présent catalogue de formations, l'Académie de Police de la Province de Namur a effectué une récolte de vos besoins en termes de formations des membres de votre personnel. Après analyse et en croisant avec les grandes lignes édictées dans le Plan fédéral de formation 2022-2025, les formations reprises dans le présent document sont apparues comme particulièrement nécessaires.

Certaines formations n'étant plus assurées d'être subsidiées cette année, le coût d'inscription n'a pas été repris dans ce catalogue. Ces informations vous seront communiquées ultérieurement lors de l'envoi de chacune de nos offres de formations, une fois celles-ci programmées. Nous vous remercions de votre compréhension.

Enfin, une nouveauté cette année, afin d'éviter l'utilisation non indispensable de papier et de contribuer au respect de l'environnement, la version de ce catalogue de formations 2023 sera exclusivement numérique.

## Le projet éducatif et pédagogique des établissements d'enseignement de la Province de Namur

### REMARQUE PRELIMINAIRE :

Le terme « éducatif » reprend les valeurs véhiculées par la Province de Namur, tandis que le terme « pédagogique » définit la manière dont ces valeurs sont mises en œuvre.

Les valeurs que nous prônons	et les moyens pour les mettre en œuvre
<p>L'égalité des droits pour tous, quels que soient l'origine, le genre, les convictions</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous veillons au traitement égal des personnes : elles doivent être considérées de manière impartiale, sans discrimination, dans le respect de leur dignité.</li> <li>• Nous associons à cette égalité des droits le respect des devoirs qui en découlent.</li> <li>• Nous avons le souci constant de mettre à disposition les moyens nécessaires à un enseignement de qualité pour tous.</li> <li>• Nous encourageons la participation des différents acteurs de nos établissements à la réflexion quant aux décisions qui les concernent.</li> </ul>
<p>Le respect des singularités par le biais de pratiques équitables</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous promovons un enseignement respectueux de chaque individu dans sa globalité, qui tient compte des parcours spécifiques, des diversités culturelles.</li> <li>• Nous favorisons l'épanouissement personnel, le développement de l'estime de soi, des potentialités de chacun, dans une logique de pédagogie valorisante, grâce entre autres à l'évaluation formative.</li> <li>• Nous privilégions les méthodes actives, qui prennent appui sur les savoirs des apprenants et favorisent ainsi leur implication.</li> <li>• Nous recourons à la pédagogie différenciée en prenant en compte les styles et les rythmes d'apprentissage des apprenants.</li> <li>• Nous accordons une grande importance aux pratiques socialisantes, en développant la capacité de chacun à s'exprimer, à entrer en relation, à écouter les autres, à travailler en groupe, à développer des réseaux de communication, à se mobiliser.</li> </ul>

<p>Une neutralité active, respectueuse de la pluralité des convictions et des systèmes de valeurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous considérons que le vivre-ensemble passe par le respect de principes fondamentaux tels que le respect de la liberté de conscience et d'expression, mais aussi par le dialogue ouvert entre les personnes ne partageant pas les mêmes valeurs.</li> <li>• Nous favorisons le questionnement, le recours aux lectures plurielles des évènements, en vue de mieux fonder nos opinions ou nos décisions.</li> <li>• Nous proscrivons tout recours à la violence tant morale que physique. Si les points de vue s'entrechoquent, nous veillons à ce que cela se fasse dans une dynamique constructive et respectueuse des personnes.</li> </ul>
<p>Le développement de l'esprit critique en vue de faire des choix responsables et de participer à la construction d'une société plus démocratique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous œuvrons à permettre aux personnes de faire leurs choix de manière éclairée, en renforçant leurs capacités d'analyse et d'argumentation, en les incitant à confronter les points de vue, en mobilisant des compétences à la fois disciplinaires et transversales.</li> <li>• Nous sommes soucieux d'articuler les savoirs liés aux fondements scientifiques au savoir-faire et au savoir-être ; de faire des va-et-vient entre la pratique et la théorie : la réflexion doit accompagner le geste professionnel.</li> <li>• Nous favorisons les habiletés à apprendre dans des conditions changeantes en développant les stratégies d'autorégulation des apprenants : recherche d'informations, travail autonome et en équipe, autoévaluation...</li> <li>• Nous promouvons l'accès aux technologies numériques et leur usage, tout en suscitant la réflexion sur les implications pratiques, sociales... d'une société hyperconnectée.</li> </ul>
<p>La justice et l'émancipation sociales, pour une société plus humaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Par la formation à des métiers, nous sensibilisons les apprenants aux multiples enjeux du monde dans lequel ils vivent, afin qu'ils puissent être des acteurs de changement en faveur de plus d'égalité, de solidarité, de dignité.</li> <li>• Nous soutenons le développement de projets de gestion durable, tels que la gestion énergétique, la gestion des déchets, l'alimentation saine.</li> <li>• Nous veillons à être des acteurs significatifs du tissu économique, social, culturel dans lequel nous évoluons : les partenariats associatifs, institutionnels que nous établissons constituent des leviers pour nos formations.</li> <li>• Nous utilisons les activités créatives, artistiques, culturelles et sportives comme des vecteurs privilégiés de développement de la société.</li> </ul>

## Quelques conseils à destination des GRH

### AVANT D'INSCRIRE LE MEMBRE DU PERSONNEL

- La formation correspond-elle à ses besoins ?
- La formation est-elle bien liée à son *core business* ?
- Cette formation lui permettra-t-elle de renforcer ses compétences ?  
D'en asseoir de nouvelles ?
- A-t-il les titres requis et/ou entre-t-il dans les conditions d'admission de la formation ?

Les informations contenues dans cette brochure sont données à titre indicatif. Elles ne sont pas contractuelles et n'engagent pas l'Académie de Police de la Province de Namur.

Pour chacune des formations prévues dans ce catalogue, une offre parviendra au service du personnel, dès sa planification. L'ouverture d'une formation est subordonnée à un nombre suffisant d'inscriptions. N'hésitez pas à contacter le personnel de l'Académie pour tout renseignement complémentaire.

Ces formations sont destinées au personnel des différentes Zones et Services de Police qui verront ainsi leurs besoins rencontrés.

Tout membre du personnel de la Police Fédérale peut s'inscrire à nos formations. Cependant, l'inscription ne sera prise en compte que sur base d'un bon de commande rédigé, daté et signé par le responsable de service qui s'engage à assumer préalablement le coût financier annoncé y lié.

#### En pratique

- 1) Une tenue correcte est exigée.
- 2) Pour les personnes ne disposant pas d'une obligation du port de l'uniforme, la tenue de ville sera d'application.
- 3) Le port de l'arme est autorisé.

**Les inscriptions aux formations seront considérées comme fermes et définitives dès la réception du bulletin d'inscription dûment validé par l'autorité responsable (Chef de Corps, Responsable GRH...). Elles relèvent de l'entière responsabilité du service du personnel qui vérifiera les conditions d'admission ET les titres requis du membre du personnel.**

Oublier de nous informer d'un désistement, c'est priver un autre candidat de pouvoir avoir la chance d'y participer ! Il est important de prendre conscience que les désistements de dernière minute peuvent mettre en péril la formation qui pourrait dès lors être annulée, faute d'un nombre suffisant de participants.

**Sans justification,**  
hormis cas de force majeure (certificat médical, hospitalisation ou congé exceptionnel), et sans remplacement, l'entière responsabilité de la formation sera facturée !



## A. FORMATIONS DE BASE

En 2023, l'APPN verra l'incorporation de plusieurs promotions d'AINP aux mois de mars et octobre.

Les AINPP seront quant à eux incorporés le 1er octobre, normalement à raison de 50 unités réparties en 2 classes.

Dans l'ADN de l'APPN figure la promotion sociale. Elle devrait incorporer ainsi, suivant son expertise, une promotion de 30 agents de police vers le cadre de base inspecteur (saison 7). Côté francophone, seul l'APPN organise cette formation accélérée de 7 mois.

Sur base de son expérience, l'APPN formera également, à partir du 1er mars 2023, 17 futurs inspecteurs de police issus des formations BAGP (Agent de Sécurisation) en version accélérée (7 mois).



## B. FORMATIONS TRANSVERSALES OU THÉMATIQUES

## a) Maîtrise de la violence

# 1. SPÉCIALISTES EN MAÎTRISE DE LA VIOLENCE CONTRAINTE SANS ARME À FEU

## FF 2386

Contenu de la formation :

Volet 1 :

- Module 1 : Aspects légaux, réglementaires, déontologie, et sécurité physique ;
- Module 2 : Aspects psychosociaux ;
- Module 3 : Psychopédagogie ;
- Module 4 : Tactiques d'intervention policières + théorie + pratique ;
- Module 5 : Utilisation du spray au poivre (théorie + pratique) ;

Volet 2 :

- Module 1 : Base technique et physiologique de l'entraînement ;
- Module 2 : Utilisation des différents matraques ;
- Module 3 : Travailler à mains nues ;
- Module 4 : Contrainte avec arme à feu ;
- Module 5 : Travaux pratiques.

**L'attestation de réussite  
a une validité de 2 ans  
dans toutes les académies.**



Membre du personnel des services de police  
ou dossier sur candidature.

Avoir le droit de porter toutes les armes  
individuelles et collectives.

Etre prêt à exercer la fonction de spécialiste en  
maîtrise de la violence.

**Le candidat doit avoir réussi un test écrit portant  
sur les dispositions légales et déontologiques  
relatives à l'utilisation de la contrainte et de la  
violence ainsi qu'un test d'admission spécifique  
inhérent à la spécialisation souhaitée, à savoir  
soit « contrainte avec » ou « contrainte sans arme  
à feu ».**



146 H (volet 1) - 208 H (volet 2)



16



Aurore Bourmonville

081/77.55.10

aurore.bourmonville@province.namur.be

## 2. SPÉCIALISTES EN MAÎTRISE DE LA VIOLENCE CONTRAINTE AVEC ARME À FEU

### FF 2388

Contenu de la formation :

Volet 1 :

- Module 1 : Aspects légaux, réglementaires, déontologie, et sécurité physique ;
- Module 2 : Aspects psychosociaux ;
- Module 3 : Psychopédagogie ;
- Module 4 : Tactiques d'intervention policières + théorie + pratique ;
- Module 5 : Utilisation du spray au poivre (théorie + pratique) ;

Volet 2 :

- Module 1 : Armement ;
- Module 2 : Méthodes et techniques ;
- Module 3 : Moyens et infrastructures ;
- Module 4 : Contrainte sans arme à feu ;
- Module 5 : Travaux pratiques.

**L'attestation de réussite a une validité de 2 ans dans toutes les académies.**



Membre du personnel des services de police ou dossier sur candidature.  
Avoir le droit de porter toutes les armes individuelles et collectives.  
Être prêt à exercer la fonction de spécialiste en maîtrise de la violence.

**Le candidat doit avoir réussi un test écrit portant sur les dispositions légales et déontologiques relatives à l'utilisation de la contrainte et de la violence ainsi qu'un test d'admission spécifique inhérent à la spécialisation souhaitée, à savoir soit « contrainte avec » ou « contrainte sans arme à feu ».**



146 H (volet 1) - 190 H (volet 2)



16



Aurore Bournonville  
081/77.55.10  
aurore.bournonville@province.namur.be

## FORMATION CONTINUE : SPÉCIALISTES EN MAÎTRISE DE LA VIOLENCE AVEC ARME À FEU

### RECYCLAGE FC (EDA en cours)

Contenu de la formation :

- Connaissances théoriques
- Pratique
- Théorie, organisation de jeux de rôles - GPI 89
- Mises en situation

## FORMATION CONTINUE : SPÉCIALISTES EN MAÎTRISE DE LA VIOLENCE SANS ARME À FEU

### RECYCLAGE FC (EDA en cours)

Contenu de la formation :

- Connaissances théoriques
- Pratique
- Théorie, organisation de jeux de rôles - GPI 89
- Mises en situation



Etre breveté en maîtrise de la violence contrainte avec ou sans arme à feu ou dossier sur candidature.  
Ne pas faire l'objet d'une mesure d'interdiction de port d'arme.



8 H



16



Aurore Bournonville  
081/77.55.10  
aurore.bournonville@province.namur.be

# FORMATION CONTINUE : MAÎTRISE DE LA VIOLENCE – UTILISATEUR – DÉFENSE CONTRE LES ATTAQUES AUX COUTEAUX À COURTE DISTANCE

## FC 4671

Objectifs de la formation :

- Connaître le cadre légal (416, 417 CP, 1, 37 LP)
- Connaître les caractéristiques techniques de son gilet pare-balle par rapport aux attaques d'objets tranchants et/ou coupants
- Comprendre les dangers qu'occasionnent les armes tranchantes et/ou pointues
- Réaliser les différentes techniques d'esquive, tant avec que sans l'arme à feu



Membre du personnel des services de police ou dossier sur candidature.



6 H



16



Aurore Bournonville  
081/77.55.10  
aurore.bournonville@province.namur.be

# FORMATION CONTINUE : PRÉVENTION DES INCIDENTS AMOK

## FC 4785

Objectifs de la formation :

- Donner la définition et les caractéristiques d'un incident AMOK
- Expliquer les mesures préventives à prendre par l'organisation
- Expliquer les directives concrètes pour l'exécution d'une analyse de la menace
- Citer et commenter les différentes phases du processus menant à un attentat AMOK
- Rédiger une analyse de la menace ;
- Citer les trois niveaux d'exécution d'une analyse de la menace



Membre du personnel désigné comme point de contact dans le cadre de la PLP 41.  
Avoir une connaissance approfondie du psychosocial.  
Avoir suivi (de préférence) la formation technique AMOK (EDA 3511, 3512) ou la formation AMOK – concept tactique (EDA 3795, 4124).



8 H



16



Aurore Bournonville  
081/77.55.10  
aurore.boumonville@province.namur.be

# FORMATIONS CONTINUES : TACTICAL EMERGENCY CASUALTY CARE (TECC) END USER

## FC6362 + FC6363

### MODULE 1 – FC6362

Objectifs : L'apprentissage des actes pouvant contribuer à éviter le décès en cas d'hémorragie importante.

### MODULE 2 – FC6363

Objectif : L'exercice situationnel des actes qui peuvent permettre d'éviter un décès suite à une très forte hémorragie.



Membre du personnel des services de police ou dossier sur candidature



MODULE 1 : 8 H  
MODULE 2 : 8 H



10 par module



Aurore Bourmonville  
081/77.55.10  
aurore.bourmonville@province.namur.be

# FORMATION CONTINUE : TACTICAL EMERGENCY CASUALTY CARE (TECC) – TRAIN THE TRAINERS

## FC 6438

Objectifs de la formation :

- Réagir de façon adéquate et efficace face à la situation d'un blessé sur base des connaissances acquises d'anatomie et de maladies
- Etre conscient des risques éventuels liés au concept TECC
- Expliquer le but du concept TECC
- Evaluer un « end user »
- Intégrer le concept TECC dans les exercices
- Expliquer l'aspect tactique et technique de l'usage du tourniquet, du pansement compressif, de la couverture de survie



Faire partie de la police intégrée. Avoir au minimum le grade d'inspecteur. Avoir suivi avec succès la FF SMV AAAF ou SAAF. Avoir suivi la formation TECC (module 1 : EDA 6362) et la formation TECC (module 2 : EDA : 6363).



40 H



8



Aurore Bourmonville  
081/77.55.10  
aurore.bourmonville@province.namur.be

# FORMATION CONTINUE :

## EDS Excited Delirium Syndrome

### FC 7452

Objectifs de la formation :

Le terme EDS signifie : «un état de conscience altéré avec des troubles de la cognition et de la perception, et une agitation psychomotrice grave».

À la fin de la formation, le participant sera capable de reconnaître les signes d'*Excited Delirium Syndrome*, d'en évaluer les dangers potentiels et, dans les limites de ses propres ressources et capacités, de gérer la situation et le patient de la manière la plus optimale possible avec pour objectif de faciliter l'intervention des professionnels de la santé.

- Connaître le phénomène d'*Excited Delirium Syndrome* (historique, caractéristiques...)
- Comprendre que la reconnaissance de l'*Excited Delirium Syndrome* est importante pour la police de première ligne
- Connaître les risques liés à une intervention en cas d'*Excited Delirium Syndrome*
- Savoir comment mieux protéger la personne



Membre du personnel du cadre opérationnel /  
CALog.



4 H



20



Gilles Daphné  
081/77.54.93  
gilles.daphne@province.namur.be

## b) Mentorat

# FORMATION FONCTIONNELLE : Mentors et accompagnateurs

## FF 4248

### Contenu :

- Module 1 : Prise de connaissance et organisation de la formation
- Module 2 : Le Mentor dans la structure de la formation
- Module 3 : Spécificités de la formation
- Module 4 : Accompagnement d'un stagiaire
- Module 5 : Aptitudes communicatives et coaching
- Module 6 : Exercices intégrés
- Module 7 : Evaluation d'un stagiaire



Membre du personnel des services de police ou dossier sur candidature.  
Ne pas avoir reçu, comme dernière évaluation de fonctionnement une évaluation avec mention finale « insuffisant ».  
Avoir une expérience d'au moins 4 ans au sein de la Police.



48 H + jury



20



Nadine Franskin  
081/77.50.32  
nadine.franskin@province.namur.be

## FORMATION CONTINUE : MENTOR RÉFÉRENT

### FC 5226

Objectifs de la formation :

Créer un réseau de mentors référents qui encadreront les mentors brevetés dans leur mission d'accompagnement et d'évaluation des aspirants/stagiaires Ops.



Etre Mentor et avoir suivi la formation Mentor « Revisité » ou dossier sur candidature..



24 H



16



Nadine Franskin  
081/77.50.32  
nadine.franskin@province.namur.be

## FORMATION CONTINUE : MENTOR REVISITÉ.2

### FC 6693

Objectifs de la formation :

- Se présenter et partager ses besoins, ses attentes et son expertise dans le cadre de sa fonction de Mentor breveté
- Permettre au stagiaire de réaliser une analyse réflexive de qualité
- Repérer les comportements stéréotypés traduisant un stress chez le stagiaire
- Expliquer les techniques de gestion du stress enseignées aux stagiaires
- Préparer le stagiaire avant l'intervention en fonction des objectifs du stage et des progressions de celui-ci
- Évaluer le stagiaire en utilisant les techniques d'objectivation et le guide de l'évaluateur



Etre mentor breveté et avoir suivi la formation continue « Mentor revisité » ou dossier sur candidature.



8 H



20



Nadine Franskin  
081/77.50.32  
nadine.franskin@province.namur.be

## c) Judiciaire et assimilés

# FORMATION FONCTIONNELLE : Inspecteur – Inspectrice Mœurs (CPVS)

## FF 7912

Objectifs de la formation :

La formation « inspecteur-riche des mœurs CPVS » a pour but de former et de perfectionner les policiers-ières à la conduite d'enquêtes relatives aux faits de mœurs. Cela concerne principalement les tâches policières de première ligne.

Les cours abordent des questions telles que les aspects juridiques des faits de mœurs, les conséquences psychologiques des violences sexuelles et la manière de prendre en charge les victimes de violences sexuelles en phase aiguë, les PV et la constitution des dossiers pour les faits de mœurs, les techniques d'entretien et d'audition, l'application de la feuille de route médico-légale (FRML), le secret professionnel, le profil de la victime et de l'auteur-e, le fonctionnement d'un CPVS, etc.



Membre du Cadre de base, moyen ou officier.  
Pour pouvoir intégrer cette formation, il faut avoir réussi la présélection décrite dans le dossier d'agrément EDA - Présélection à la formation « Inspecteur-riche des mœurs CPVS ».



72 H



25



Gilles Daphné  
081/77.54.93  
gilles.daphne@province.namur.be

# FORMATION CONTINUE : OPJ (Officier de Police Judiciaire) – 1ère Ligne

## FC 7099

Contenu :

Partie 1 :

- Le contexte de l'intervention en Police Judiciaire
- La descente sur les lieux
- L'enquête judiciaire
- La confrontation, line-up et portrait-robot
- La perquisition et la saisie (fraude Internet)
- La fouille et la privation de liberté
- Les techniques particulières de recherche

Partie 2 :

- L'information relative aux lois spéciales et compétences de l'OPJ ;
- L'OPJ face aux personnes vulnérables

Une évaluation finale portant sur l'ensemble de la matière enseignée clôturera la formation sous la forme d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale sur base d'un casus et réponses à des questions tirées au sort.

Les fonctionnaires de police du cadre de base ayant minimum 6 années d'ancienneté de cadre qui ne sont pas désignés à un emploi dans un service d'enquête et de recherche de la Police Locale ou dans un emploi au sein de la direction générale de la police judiciaire de la Police Fédérale peuvent, à leur demande, suivre la formation continue INP OPJ de 160 heures. Le contenu de cette formation et l'évaluation sont les mêmes que ceux de la formation fonctionnelle INP OPJ de 160 heures.



160 H



20



Gilles Daphné  
081/77.54.93  
gilles.daphne@province.namur.be

# FORMATION CONTINUE : VIOLENCES INTRAFAMILIALES (VIF) – REFERENT

## FC 7634

Contenu de la formation :

- VOLET 1 : L'approche psychosociale (8 heures)
- VOLET 2 : Approche multidisciplinaire (4 heures)
- VOLET 3 : Police – Justice (4 heures)



Membre du personnel des services de police ou dossier sur candidature. Formation accessible au personnel CALog concerné par la prise en charge de cette problématique et qui en est ou deviendra référent.



16 H



20



Nadine Franskin  
081/77.50.32  
nadine.franskin@province.namur.be

# FORMATION CONTINUE : VIOLENCES INTRAFAMILIALES (VIF) EN 1ère LIGNE

## FC 1469

Objectifs de la formation :

- Intégrer le schéma cyclique et chronique de la violence
- Définir la violence dans le couple et la violence intrafamiliale
- Identifier les différentes formes de violences intrafamiliales
- Comprendre le mécanisme de domination et d'isolement que l'auteur met en place vis-à-vis de la victime
- Comprendre les préjugés de société par rapport aux femmes violentées
- Évaluer la situation de danger



Tout policier effectuant des interventions (accueil, SER, proximité, ...) ou dossier sur candidature.



8 H



20



Nadine Franskin  
081/77.50.32  
nadine.franskin@province.namur.be

# FORMATION CONTINUE : COMPÉTENCES DE L'OFFICIER DE POLICE ADMINISTRATIVE (OPA)

## FC 6636

Contenu de la formation :

- Cadre de référence légal et réglementaire en matière de compétences d'appui à la politique
- Exercices des compétences policières
- Exercices des tâches de base de l'OPA de garde
- Responsabilités de l'OPA en cas de catastrophe
- Planification d'urgence et management des situations d'urgence
- Pouvoir de décision en matière de caméras de surveillance mobiles



Membre du personnel des services de police ou dossier sur candidature.  
Faire partie des services d'intervention déterminant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à assurer un service minimum équivalent à la population, des services d'intervention de la police de la route, aéronautique, chemins de fer, navigation, du détachement de sécurité auprès du SHAPE et des Palais Royaux de la police fédérale déterminés par le Directeur Général de la Direction Générale de la police administrative ou son délégué, de la réserve fédérale d'intervention organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux.



56 H (dont 4 H de test)



20



Gilles Daphné  
081/77.54.93  
gilles.daphne@province.namur.be

# C. FORMATIONS SPÉCIFIQUES FONCTIONNELLES

# GESTIONNAIRE FONCTIONNEL ISLP

## FF 825

### Objectifs de la formation :

À l'issue du volet 1, le candidat est capable de :

- Utiliser un module de prise de connaissance et le module de traitement judiciaire non roulage
- Maîtriser la reprise d'objets
- Rédiger un procès-verbal sur base de modèles préétablis
- Réaliser les liaisons nécessaires à l'alimentation de la BNG
- Effectuer des recherches dans la banque de données locale
- Expliquer le cheminement de l'information policière à partir de la banque de donnée locale

À l'issue du volet 2, le candidat est capable de :

- Situer la formation « gestionnaire fonctionnel ISLP » dans le cadre de la gestion et du traitement de l'information policière
- En tant que gestionnaire fonctionnel, situer ses missions, sa responsabilité, son rôle en matière de traitement de l'information policière
- Situer son rôle en tant que point de contact avec les CIA, la DSB et la DST (plus particulièrement le Help-desk ISLP national) et connaître les procédures y afférentes
- Expliquer le cadre légal et réglementaire (Loi sur la fonction de police, Loi relative à la protection de la vie privée, Col 6/1999, Circulaires du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de la Justice dans le cadre de la gestion de l'information policière) dans lequel s'inscrit la BNG et son environnement
- Expliquer les directives relatives à la gestion et au traitement de l'information policière
- Expliquer le concept global de l'information policière
- Expliquer la structure et le contenu de la BNG
- Connaître et être capable d'appliquer a base juridique de l'utilisation des caméras de police (25/1 de la LFP) et les bases de données techniques art 44/11/3 de la LFP



Membre de la police locale tous les cadres et les CALog tous les niveaux.



152 H

**Le responsable du participant s'engage à lui laisser le temps nécessaire pour participer à la formation.**



20



Nadine Franskin

081/77.50.32

nadine.franskin@province.namur.be

# ÉVALUATION DE FONCTIONNEMENT – FORMATION DES ÉVALUATEURS

## FF 1506

Objectifs de la formation :

- Comprendre les raisons d'être et la philosophie du (nouveau) système d'évaluation
- Identifier les différents acteurs dans le système d'évaluation (la personne évaluée, l'évaluateur, le responsable final, le conseiller en évaluation), expliquer les règles de désignation et le rôle de chaque acteur
- Différencier les trois sortes de compétences et expliquer comment un profil de compétence doit être construit
- Manipuler le référentiel de compétence, les profils génériques et le tableau de positions
- Différencier les différents entretiens : préparatoire, de fonctionnement et d'évaluation
- Expliquer le déroulement de chaque entretien



Membre des commissions d'examen, recruteur, DRH, personne de contact ou dossier sur candidature.



8 H



15



Méric Leser  
081/77.56.28  
meric.leser@province.namur.be

# CONSEILLER EN TECHNO-PRÉVENTION

## FF 2132

### Objectifs de la formation :

- Fournir des avis en matière de sécurisation contre les cambriolages aux citoyens qui ont été ou non victimes d'un cambriolage, expliquer les avantages fiscaux pour la sécurisation des habitations particulières
- Conseiller les indépendants en matière de sécurisation contre les cambriolages, attaques, vols à l'étalage et leur expliquer les avantages pour la sécurisation des locaux professionnels
- Collaborer avec les services publics afin de sécuriser leur patrimoine et les documents officiels propices aux trafics illégaux
- Organiser une présence visible et reconnaissable sous forme, par exemple, de stands d'information lors de différents événements ou manifestations
- Tenir à disposition du citoyen des informations pertinentes et actualisées sur du matériel technopréventif et sur les différentes techniques de sécurisation et de prévention
- Pouvoir orienter et renseigner le citoyen à propos de la procédure judiciaire, se tenir informé des enquêtes locales liées aux cambriolages et récolter de nouvelles informations lorsque les cas se présentent



Membre du personnel des services de police ou dossier sur candidature.  
Avoir un intérêt prononcé par tout ce qui touche à la prévention et pour les matières techniques.  
Etre expressément chargé par le Chef de Corps de sa Zone de Police des missions de conseiller en techno-prévention.



72 H (+ 3 STAGES)

**Le responsable du participant s'engage à lui laisser le temps nécessaire pour participer à la formation.**



20



Nadine Franskin  
081/77.50.32  
nadine.franskin@province.namur.be

## POLICE DE QUARTIER

# FF 2815

### Contenu :

- Volet 1 : L'approche policière de proximité et de quartier
- Volet 2 : Techniques et aptitudes de base
- Volet 3 : Application de la fonction de police orientée vers la communauté au travail de quartier
- Volet 4 : Fonctionnement par projet, préparation du stage et de l'épreuve finale.
- Stage
- Examen écrit + TFE
- Présentation du TFE au Jury



Membre du Cadre de base, moyen ou officier.  
Etre désigné, dans le cadre d'un mouvement interne ou d'une mobilité, pour exercer une fonction de police de quartier.



134 H + 100 H de stage. **Le responsable du participant s'engage à lui laisser le temps nécessaire pour participer à la formation, pour réaliser son TFE et son stage de 100 heures**



20



Nadine Franskin  
081/77.50.32  
nadine.franskin@province.namur.be

## D. FORMATIONS CONTINUES

## a) Informatique

# ASSISTANT GESTIONNAIRE FONCTIONNEL

## FC 7798

### Objectifs de la formation :

- Situer la formation « assistant gestionnaire fonctionnel ISLP » dans le cadre de la gestion et du traitement de l'information policière
- En tant qu'assistant gestionnaire fonctionnel, situer ses missions, sa responsabilité, son rôle en matière de traitement de l'information policière
- Expliquer les directives propres à ses missions et relatives à la gestion et au traitement de l'information policière
- Expliquer le concept global de l'information policière
- Expliquer la structure et le contenu de la BNG
- À l'aide des applications BNG «consultation - DIV», RRN et SIDIS, exploiter les données enregistrées en BNG et dans les banques de données externes dont question
- Expliquer le but de l'ISLP et son environnement
- Décrire, expliquer le module SLP traitement judiciaire et ses fonctionnalités
- Exploiter les modules ISLP relatifs au traitement
- Enregistrer l'information policière dans le respect des critères de qualité et de légalité y afférents
- Contrôler la qualité des informations policières enregistrées
- Contrôler la qualité des liaisons entre les entités
- Contrôler et le cas échéant enregistrer les mesures à prendre
- Contrôler les données relatives à la circulation (INS)
- Exécuter des recherches paramétriques locales sur base des écrans préétablis



Membre du personnel des services de police amené à exercer une fonction d'assistant gestionnaire fonctionnel ISLP au sein d'une zone de police.



32 H



16



Aurore BOURNONVILLE  
081/77.55.10  
aurore.bournonville@province.namur.be

## EXCEL, UTILISATION DE BASE

### FC 3205

Objectifs de la formation :

- Choisir le logiciel le mieux adapté en fonction des tâches. Quelles sont les possibilités et les limites des différentes applications ?
- Reconnaître l'importance de l'application dans les processus administratifs
- Savoir formater et gérer des nombres et des graphiques
- Être capable d'utiliser les capacités de l'application MS Excel
- Comprendre un tableur, ainsi que les interrelations entre les données
- Être capable de formater des feuilles de calcul, de saisir des données, d'effectuer des calculs simples
- Créer et produire une représentation sous forme de graphique



Membre du personnel des services de police ou dossier sur candidature.



16 H



15



Méric Leser  
081/77.56.28  
[meric.leser@province.namur.be](mailto:meric.leser@province.namur.be)

## RAAVIS

### FC 3829

#### Objectifs de la formation :

Cette formation a pour but de permettre à tout membre concerné de la police locale ou de la police fédérale d'acquérir une connaissance nécessaire pour utiliser de manière adéquate l'application « IPO – BNG - PoI Office – Etrangers - Séjour irrégulier (RAAVIS) (Module 046) ».

L'effet global à atteindre est de garantir une meilleure coordination, suivi et qualité des informations échangées entre l'Office des Etrangers (OE) et les services de police et au sein de la police intégrée à la suite de l'interception sur le territoire ou à la frontière d'un étranger en séjour irrégulier ou dans le cadre des demandes de visas à la frontière.



Tout membre du cadre opérationnel ou CALog de la police fédérale ou de la police locale amené à utiliser d'une manière correcte l'application dans le contexte d'un contrôle sur le territoire

Prérequis :

Avoir une connaissance suffisante du processus de contrôle d'un étranger.  
Avoir pris connaissance du cadre légal et réglementaire en la matière.



6 H



20



Gilles Daphné  
081/77.54.93  
gilles.daphne@province.namur.be

# INTERNET ET MÉDIAS SOCIAUX : COMMENT BIEN LES UTILISER À LA POLICE ?

## FC 4752

Objectifs de la formation :

- Comparer et commenter les différents types de médias sociaux
- Décrire les conséquences de l'utilisation des médias sociaux sur sa vie privée
- Donner des explications concernant les paramètres de sécurité de son compte
- Adapter, lors de l'utilisation des médias sociaux, son comportement en fonction du code de déontologie de la police
- Énumérer les réglementations lors de la publication d'un contenu dans les médias sociaux
- Appliquer les dispositions légales et réglementaires relatives au secret professionnel lors de l'utilisation des médias sociaux



Membre du personnel des services de police ou dossier sur candidature.



8 H



15



Gilles Daphné  
081/77.54.93  
gilles.daphne@province.namur.be

## WORD POUR DEBUTANTS

### FC 5531

Objectifs de la formation :

- Choisir le logiciel le mieux adapté en fonction des tâches. Quelles sont les possibilités et les limites des différentes applications ?
- Être capable d'utiliser des fonctionnalités simples de l'application MS WORD
- Être capable de rédiger des lettres types et effectuer un publipostage
- Être capable de rédiger et mettre en page des textes
- Être capable d'utiliser le correcteur orthographique et grammatical



Membre du personnel des services de police ou dossier sur candidature.



8 H



15



Méric Leser  
081/77.56.28  
meric.leser@province.namur.be

# SHAREPOINT UTILISATEUR CLÉ

## FC 5684

Objectifs de la formation :

- Expliquer ce qu'est Sharepoint et ses différentes terminologies
- Rechercher et s'informer sur le « Sharepoint Gouvernance » via la plate-forme ICT police
- Distinguer les différents éléments d'un Sharepoint
- Créer des documents, bibliothèques, listes, applications standard, dossiers
- Contrôler un document entrant ou sortant et en comprendre les conséquences
- Expliquer comment gérer les fonctionnalités du site



Membre du personnel des services de police reconnu comme utilisateur clé (SP Coach) dans le cadre de l'utilisation de Sharepoint ou dossier sur candidature.

Etre familiarisé avec l'environnement informatique de bureautique et porter de l'intérêt à une nouvelle manière de gérer des informations et des documents.



16 H



15



Aurore BOURNONVILLE  
081/77.55.10  
aurore.bournonville@province.namur.be

## GALoP MODULE LOGISTIQUE

### FC 6949

Objectifs de la formation :

- Situer la gestion de la logistique dans le contexte des législations et règlements en vigueur
- Maîtriser les différents aspects tels que type de matériel, collection, fournisseur, endroit
- Gérer et consulter le contenu des catalogues locaux concernant la logistique
- Situer Galop-online dans le contexte des législations et règlements en vigueur
- Maîtriser les différentes fonctionnalités de Galop-Online



Police locale tous les cadres et les CALog tous les niveaux..



8 H



25



Nadine Franskin  
081/77.50.32  
nadine.franskin@province.namur.be

# DÉCOUVERTE ET INITIATION AUX APPLICATIONS DE LA SUITE OFFICE 365 DE LA POLICE INTÉGRÉE

## FC 6981

Objectifs de la formation :

- Utiliser, distinguer et promouvoir les applications de la suite Office 365 GPI telles que Yammer, Teams, OneDrive, OWA, Outlook, etc. dans le cadre des missions quotidiennes.



Membre du personnel des services de police ou dossier sur candidature.



8 H



15



Méric Leser  
081/77.56.28  
meric.leser@province.namur.be

## POLINFO – FOCUS – END USER

### FC 7155

Objectifs de la formation :

- Se connecter via son appareil mobile à FOCUS et/ou via un PC Hilde
- Gérer les paramètres selon les droits accordés
- Intégrer les conditions d'emploi et de consultation des bases de données (rappel)
- Utiliser les applications FOCUS



Membre du personnel des services de police ou dossier sur candidature.



8 H



20



Méric Leser  
081/77.56.28  
meric.leser@province.namur.be

## b. Appui à la politique et à la gestion

### GESTION DES CONFLITS

# FC 1139

Objectifs de la formation :

- Reconnaître qu'il y a un conflit
- Repérer le vrai conflit
- Identifier les symptômes d'un conflit
- Affiner ses capacités d'analyse et de compréhension des phénomènes de conflits
- Déterminer son positionnement personnel lors d'un conflit
- Améliorer son aptitude à gérer les conflits en élaborant et en appliquant des stratégies d'action.



Membre du personnel des services de police ou dossier sur candidature.



16 H



15



Méric Leser  
081/77.56.28  
meric.leser@province.namur.be

# DIDACTIQUE DE BASE POUR CHARGÉS DE COURS

## FC 1440

Objectifs de la formation :

- Expliquer le déroulement de formation, schématiser les structures de formation
- Expliquer son propre statut en tant que membre du corps professoral
- Stimuler la motivation et l'attention des apprenants, identifier les diverses méthodes didactiques par niveau d'apprentissage
- Identifier les différentes étapes lors de l'élaboration d'un support écrit destiné aux apprenants
- Déterminer le niveau d'apprentissage d'un objectif opérationnel
- Évaluer son propre processus d'apprentissage



Membre du personnel des services de police ou dossier sur candidature. Être volontaire pour suivre cette formation (le cours est obligatoire pour les nouveaux chargés de cours de l'APPN).



40 H



12



Nadine Franskin  
081/77.50.32  
nadine.franskin@province.namur.be

# LES LOIS ANTI-DISCRIMINATION ET ANTIRACISME

## FC 2317

Objectifs de la formation :

- Expliquer les concepts d'égalité, de discrimination au sens général et de discrimination directe ou indirecte
- Expliquer les éléments constitutifs des lois anti-discrimination et leurs champs d'application
- Distinguer ce qui est spécifique à l'approche pénale et civile
- Intégrer les éléments spécifiques aux lois anti-discrimination dans la rédaction de PV
- Développer une ouverture, une sensibilité en rapport avec les groupes discriminés



Membre du personnel des services de police ou dossier sur candidature.



8 H



20



Méric Leser  
081/77.56.28  
meric.leser@province.namur.be

## DISCIPLINE POUR DIRIGEANTS

### FC 2911

Objectifs de la formation :

- Connaître les éléments de la procédure disciplinaire
- Motiver la sanction disciplinaire
- Politique d'intégrité, mesures d'ordre
- Du fait à la transgression disciplinaire
- Bonnes pratiques



Membre d'autorités disciplinaires  
et dirigeantes ou dossier sur  
candidature.



8 H



16



Aurore BOURNONVILLE  
081/77.55.10  
aurore.bournonville@province.namur.be

## PACOS – GESTION DES SAISIES

### FC 5509

Objectifs de la formation :

- À tout membre concerné de la police locale ou de la police fédérale, de gérer correctement les saisies dont il a la responsabilité dans une enquête
- À tout membre concerné de la police locale ou de la police fédérale, d'intégrer dans les outils informatisés de rédaction, d'enquêtes et de gestion actuels les données enregistrées dans l'application « PollInfo - Gestion des saisies pénales et administratives (16lbn) », en vue d'éviter un double encodage
- Au management des PJF et des polices locales ainsi qu'aux autorités concernées, d'exercer le contrôle du respect des églementations et directives en matière des saisies et de dépôts
- Au management des PJF et des polices locales ainsi qu'aux autorités concernées, d'obtenir le suivi tant opérationnel que statistique des saisies et des dépôts



Membre du personnel des services de police ou dossier sur candidature.



8 H



15



Méric Leser  
081/77.56.28  
meric.leser@province.namur.be

## c. Bien – être

# PREMIERS SOINS – FORMATION DE BASE (RCP/DEA)

## FC 4512

Objectifs de la formation :

- Évacuer une victime en cas d'urgence vitale
- Agir en présence d'une obstruction des voies respiratoires
- Agir en présence d'une victime consciente présentant divers maux, d'une hémorragie abondante et visible, de plaies cutanées et de brûlures, d'un traumatisme, d'une fracture, d'une lésion musculaire ou articulaire, d'une intoxication
- Connaître et savoir utiliser le contenu d'une trousse de secours



Membre du personnel des services de police ou dossier sur candidature.



20 H



15



Nadine Franskin  
081/77.50.32  
nadine.franskin@province.namur.be

## PREMIERS SOINS – RECYCLAGE

### FC 1609

Objectifs de la formation :

- Poser les premiers soins en cas d'accident ou d'événements graves
- Coordonner les premiers gestes et actions ainsi que la procédure adaptée à la situation
- Réanimation et techniques de secourisme en cas d'accident grave



Membre du personnel des services de police ou dossier sur candidature.



4 H



15



Nadine Franskin  
081/77.50.32  
[nadine.franskin@province.namur.be](mailto:nadine.franskin@province.namur.be)

# PRÉVENTION DU SUICIDE

## FC 3269

Objectifs de la formation :

- Énoncer les définitions du processus suicidaire
- Énoncer et reconnaître les croyances relatives au processus suicidaire
- Énoncer les facteurs de protection (évaluation)
- Identifier le processus suicidaire et de crise
- Énoncer et reconnaître les signaux d'alarme et les indices verbaux, comportementaux, émotionnels et cognitifs du processus suicidaire



Membre du personnel des services de police concerné par la problématique ou dossier sur candidature.



16 H



15



Méric Leser  
081/77.56.28  
meric.leser@province.namur.be

## URGENCE, PRESSION, STRESS ... ACTION !

### FC 4149

Objectifs de la formation :

- Comprendre et utiliser les outils appropriés pour gérer son propre fonctionnement sous stress
- Se préparer anticipativement avant un moment difficile
- Gérer le stress en situation de crise, de tension
- Cerner les facteurs à l'origine des situations d'agression
- Reconnaître ce qu'est le burnout pour pouvoir l'éviter
- Proposer des mesures préventives afin de diminuer l'impact que génèrent les situations nouvelles, urgentes, menaçantes et stressantes.



Membre du cadre opérationnel qui rencontre, sur le terrain, des situations génératrices de stress, ou dossier sur candidature.



16 H



12



Nadine Franskin  
081/77.50.32  
nadine.franskin@province.namur.be

# EPI - PREMIÈRE ÉQUIPE D'INTERVENTION LORS D'UN INCENDIE : MEMBRE DE L'ÉQUIPE DE PREMIÈRE INTERVENTION EN MILIEU ADMINISTRATIF

## FC 4650

Objectifs de la formation :

- Prendre conscience de l'importance de la prévention incendie au quotidien
- Agir rapidement et efficacement en cas d'incendie
- Savoir reconnaître et manipuler correctement les différents moyens de première intervention et les moyens d'intervention spécifiques
- Être conscient des dangers liés au feu
- Percevoir les limites d'une première intervention
- Acquérir une connaissance théorique de base sur le feu



Cette formation s'adresse aux équipiers de première intervention des établissements privés et publics.



6 H



20



Nadine Franskin  
081/77.50.32  
nadine.franskin@province.namur.be

# EPI - PREMIÈRE ÉQUIPE D'INTERVENTION LORS D'UN INCENDIE : MEMBRE DE L'ÉQUIPE DE PREMIÈRE INTERVENTION EN MILIEU ADMINISTRATIF – RECYCLAGE

## FC 6715

Objectifs de la formation :

- Gérer de manière efficace les premiers instants en cas d'incendie (catastrophe), en attendant les services de secours.
- Évaluer la gravité de l'incendie (catastrophe), faire une estimation minutieuse et commencer la procédure d'évacuation
- Contrôler ses réactions vis-à-vis d'une situation dangereuse et stressante, conformément aux règles de sécurité lors de l'utilisation des différents matériels (types d'extincteurs, lances incendie, couverture anti-feu, ...) mis à disposition en cas de lutte contre l'incendie et en cas de départ de feu



Cette formation s'adresse à tous les membres de la police intégrée, tous les cadres et aux CALog de tous les niveaux.



3 H



20



Nadine Franskin  
081/77.50.32  
nadine.franskin@province.namur.be

# RISQUES PSYCHO-SOCIAUX ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

## FC 5897

Objectifs de la formation :

- Comprendre les notions et appliquer les procédures en matière de risques psycho-sociaux et bien-être au travail
- Sensibiliser les participants à leur propre rôle en matière de bien-être
- Appréhender les risques psycho sociaux de façon proactive



Tout public



8 H



20



Gilles Daphné  
081/77.54.93  
gilles.daphne@province.namur.be

## d. Police administrative

# RÉALITÉ DE LA RÉSIDENCE ET DOCUMENTS D'IDENTITÉ

## FC 3473

Objectifs de la formation :

- Connaître la réglementation en matière de population en ce qui concerne la constatation de la réalité de la résidence et la capacité à reconnaître les documents d'identité pour les ressortissants belges
- Être sensibilisé(e) à la problématique des domiciliations fictives et de l'impact de celles-ci sur la fraude fiscale et sociale
- Connaître et comprendre les procédures de suivi des étrangers en séjour irrégulier sur le territoire
- Reconnaître les permis de séjour et leurs éléments de sécurité
- Savoir détecter les fraudes
- Réaliser correctement un contrôle à une adresse et compléter le rapport administratif



Membre du cadre opérationnel effectuant des constatations de la réalité de la résidence (Police de quartier, collaboration d'intervention ou d'accueil, membre de la recherche locale) ou dossier sur candidature.



4 H



20



Nadine Franskin  
081/77.50.32  
nadine.franskin@province.namur.be

# LE SUIVI DU SÉJOUR IRRÉGULIER SUR LE TERRITOIRE BELGE

## FC 3475

Objectifs de la formation :

- La structure de la Direction Contrôle intérieur et frontières + ses compétences
- Concernant le contrôle à l'adresse : les tâches de la Cellule Contrôle à l'adresse, le but d'un contrôle à l'adresse, les différentes étapes de la procédure, le rapport administratif, le cadre légal et les coordonnées utiles
- Concernant l'identification : la définition de l'identification, les différentes procédures, les informations utiles, les difficultés, une explication de la circulaire relative à l'identification et les coordonnées utiles
- Concernant les éléments de sécurité des permis de séjour : les types de permis de séjour et les différents éléments de sécurité (selon le type de permis)
- Concernant la collaboration tactique entre la Police et l'Office des Étrangers : les types de collaboration et leur organisation, les possibilités et les coordonnées utiles



Tous les agents de police qui effectuent des constatations de la réalité de la résidence: police de quartier, collaborateurs d'intervention, collaborateurs à l'accueil, membres de la recherche locale.



4 H



20



Nadine Franskin  
081/77.50.32  
nadine.franskin@province.namur.be

# SANCTIONS ADMINISTRATIVES

## FC 3849

Objectifs de la formation :

- Expliquer le phénomène des incivilités, la philosophie et le contenu liés aux lois, arrêtés royaux et circulaires sur les sanctions administratives
- Énumérer les différents types de sanctions administratives (en ce compris, l'amende administrative)
- Expliquer les principes de fonctionnement de la mesure prise dans le cadre d'une médiation en matière de sanctions administratives
- Distinguer les différents types d'infractions pouvant être commises
- Analyser précisément et de façon tant complète que nuancée, une situation d'infraction administrative
- Poser un regard critique sur sa propre pratique professionnelle dans ce domaine, notamment



Membre du personnel du cadre opérationnel amené à constater et/ou intervenir dans le cadre des amendes et sanctions administratives communales, ou dossier sur candidature.



8 H



20



Gilles Daphné  
081/77.54.93  
gilles.daphne@province.namur.be

## e. Terrorisme

### TERRORISME – COPPRA – END USER

## FC 3883

Objectifs de la formation :

- Connaître les processus et les indicateurs de la radicalisation
- Connaître les objectifs du projet COPPRA
- Connaître les principes du Community Policing
- Connaître les partis liés au nationalisme, séparatisme, anarchisme, extrême gauche et extrême droite, islam
- Connaître le Plan R (task forces nationale et locales)



Membre du personnel des services de police de terrain (intervention, quartier, recherche), ou dossier sur candidature.



8 H



20



Gilles Daphné  
081/77.54.93  
gilles.daphne@province.namur.be

## f. Autres

# PROGRAMME MEGA « PRÉVENTION DES DROGUES DANS LES ECOLES »

## FC (EDA en cours)

Objectifs de la formation :

- Connaissance du programme MEGA
- Prise de conscience de la difficulté de parler en public et de la gestion du temps
- Aptitudes à acquérir pour atteindre une base de compétences face à une classe
- Ne pas commettre d'erreur en cas de confrontation avec un problème spécifique
- Se mettre en conformité avec la réalité du terrain
- Philosophie de la prévention, analyse des différents programmes et de leurs contenus possibles



Avoir une activité en relation avec le public (agent de quartier, proximité, intervention, jeunesse...),  
Avoir une bonne ouverture d'esprit et une volonté de travailler avec des personnes autres que des policiers.



16 H



20



Nadine Franskin  
081/77.50.32  
nadine.franskin@province.namur.be

# RÉDACTION DE PV

## FC 2053

Objectifs de la formation :

- Connaître le cadre légal de la rédaction de PV et les mentions indispensables lors de la rédaction de PV
- Comprendre divers canevas de PV
- Rédiger correctement un PV selon les règles de base en la matière.



Membre du personnel des services de police



8 H



20



Méric Leser  
081/77.56.28  
meric.leser@province.namur.be

# ENQUÊTEUR PRÉALABLE

## FC 2597

Objectifs de la formation :

- Connaître les différences entre l'enquête judiciaire et l'enquête préalable
- Comprendre les points essentiels entre l'enquête préalable et la procédure disciplinaire
- Comprendre les principes de bonne administration en cadrant l'enquête préalable – Aptitudes – Savoir-faire
- Mener une enquête préalable à charge et à décharge
- Comprendre les exigences légales et réglementaires en matière d'enquête préalable et de procédure disciplinaire
- Se tenir au courant de l'évolution des dispositions légales et réglementaires en matière de discipline en général et d'enquête préalable en particulier



Membre du personnel des services de police ou dossier sur candidature



8 H



12



Aurore BOURNONVILLE  
081/77.55.10  
aurore.bournonville@province.namur.be

# COMMERCE AMBULANT

## FC 2766

Objectifs de la formation :

- Connaître les bases juridiques et administratives concernant le commerce ambulant
- Comprendre comment identifier les activités qualifiées de commerce ambulant
- Être capable d'expliquer les bases légales juridiques et l'identification des activités qualifiées de commerce ambulant
- Effectuer des contrôles en matière de commerce ambulant en connaissant toutes les bases juridiques nécessaires pour effectuer un travail de qualité



Tout membre du personnel de la Police concerné par la problématique.



8 H



25



Nadine Franskin  
081/77.50.32  
nadine.franskin@province.namur.be

# RECONNAISSANCE DES PRODUITS STUPÉFIANTS

## FC 3070

Objectifs de la formation :

- Énumérer les principaux textes de la législation
- Identifier et reconnaître les produits stupéfiants communs
- Identifier les phénomènes particuliers;
- Identifier les effets des drogues légales
- S'orienter pour l'obtention d'appuis spécifiques
- Intervenir de manière efficace lors de recherches de produits stupéfiants.



Membre du personnel des services de police confrontés ou pouvant être confrontés avec des produits stupéfiants ou dossier sur candidature.



6 H



16



Aurore BOURNONVILLE  
081/77.55.10  
aurore.boumonville@province.namur.be

## TECHNIQUE D'AUDITION – ADULTE CONFIDENT

### FC 4125

Objectifs de la formation :

Module n° 1 :

Cadre légal et réglementaire

- expliquer et commenter les différentes bases légales et réglementaires
- tenir compte de cette base légale dans la récolte de preuves

Module n° 2 :

Technique d'audition – Adulte confident d'un enfant maltraité

- Améliorer le recueil d'éléments d'enquête lors de l'audition de l'adulte « confident » de l'enfant qui vient dénoncer les faits
- Être conscient des particularités de ce type de dossier « maltraitance »
- Être amené à surmonter ses blocages et difficultés
- Utiliser le canevas d'audition qui lui est destiné
- Accueillir dans de bonnes conditions la personne afin de faciliter l'audition
- Identifier les différents éléments d'enquête à recueillir



Tout membre du personnel opérationnel qui acte ou pourrait acter des plaintes en matière de maltraitance de mineurs (accueil, SV intervention, SER...).

Tout membre qui encadre et dirige cette fonctionnalité.



8 H



16



Gilles Daphné  
081/77.54.93  
gilles.daphne@province.namur.be

# CURVOMÈTRE

## FC 5122

Objectifs de la formation :

- Connaître le contexte général et le cadre légal des contrôles de vitesse
- Classifier les véhicules et expliquer les infractions connexes
- Rédiger un PV « curvomètre »
- Expliquer le fonctionnement d'un curvomètre
- Installer un curvomètre et effectuer un contrôle



Membre du cadre opérationnel, tous les cadres



3 H



20



Nadine Franskin  
081/77.50.32  
nadine.franskin@province.namur.be

# DRONES : INTERVENIR EN PREMIÈRE LIGNE (CONTRÔLE ET RESPECT DU CADRE NORMATIF)

## FC 6087

Contenu de la formation :

- Le cadre sociétal au sens large, y compris la différence entre incivilités et infractions ainsi que celle entre comportement à risque et usage dangereux en fonction du lieu d'utilisation et des différentes catégories de la réglementation européenne.
- L'utilisation de « drones », tant au sein qu'à l'extérieur des services publics, ainsi que les aspects y afférents en ce qui concerne la notion de « state aircraft ».
- L'arsenal des notions et le champ d'application de la réglementation y compris l'« espace aérien » (détermination, répartition en fonction de la surveillance/du contrôle et des implications en la matière) et la distinction entre : « engin récréatif », « modélisme » et les « autres aéronefs ».
- La réglementation, en accordant une attention particulière aux infractions et aux sanctions.
- Les différents devoirs dans une perspective administrative et judiciaire (nouveau cadre légal national) :
  - le contrôle du « pilote » et de l'« aéronef », y compris les documents obligatoires dans les deux cas,
  - la constatation des infractions,
  - la fouille/perquisition en fonction du pilote et de l'aéronef,
  - la saisie et le « dépôt au greffe » d'objets,
  - l'audition du plaignant et celle du contrevenant,
  - la rédaction du procès-verbal, les copies et les états de dépôt,
  - le flux d'informations et les prises de contact,
  - point d'attention particulier : la sécurité personnelle et les risques liés à l'intervention en fonction de l'aéronef et de l'environnement



À envisager de façon large : du responsable de l'accueil au collaborateur stratégique en fonction de la politique à développer au sein de la zone de police et la direction... Les membres des CIC et des dispatchings locaux font également partie du public cible.



8 H



20



Méric Leser  
081/77.56.28  
meric.leser@province.namur.be

# LÉGISLATION BIEN-ÊTRE ANIMAL

## FC 6556

Objectifs de la formation :

- Connaître les fondements juridiques dans le cadre du bien-être animal
- Connaître les problèmes courants dans le cadre du bien-être animal
- Déterminer la qualité de ceux-ci.



Membre du personnel des services de police ou dossier sur candidature.



8 H



16



Aurore BOURNONVILLE  
081/77.55.10  
aurore.bournonville@province.namur.be

## RECYCLAGE TECHNOPREVENTION

### FC 6990

Objectifs de la formation :

Pour continuer à exercer la fonction de conseiller en technoprévention, le conseiller en technoprévention est tenu de suivre cette formation continuée tous les deux ans au sein d'une table-ronde provinciale de technoprévention sous la coordination de l'école de police agréée.



Être en possession du brevet de conseiller en technoprévention ou d'un diplôme assimilé.



8 H



25



Nadine Franskin  
081/77.50.32  
[nadine.franskin@province.namur.be](mailto:nadine.franskin@province.namur.be)

# SÉCURITÉ PRIVÉE – SÉCURITÉ PRIVÉE - COLLABORATION PARTENAIRES EXTERNES POLICE INTÉGRÉE

## FC 7226

Objectifs de la formation :

- Renforcer le partage et la collaboration entre les différents services de sécurité afin d'optimiser la sécurité de chaque citoyen sur le sol belge
- Acquérir une meilleure connaissance de la sécurité privée en Belgique



Membre du personnel des services de police ou dossier sur candidature.



8 H



15



Gilles Daphné  
081/77.54.93  
gilles.daphne@province.namur.be

# MODALITÉS D'EMPLOI DES CAMÉRAS MOBILES PORTATIVES DE TYPE BODYCAM

## FC 7033

Objectifs de la formation :

- Utiliser les caméras mobiles portatives (*bodycams*)
- Exploiter les enregistrements issus de ces caméras, conformément au prescrit légal et aux directives internes du Corps de police



Membre du personnel des services de police ou dossier sur candidature.



4 H



16



Aurore BOURNONVILLE  
081/77.55.10  
aurore.boumonville@province.namur.be

## BESOIN D'UNE FORMATION SPÉCIFIQUE?

Dans le cas où les formations reprises dans ce catalogue 2023 ne rencontreraient pas toutes vos attentes, vous avez toujours la possibilité de prendre contact avec notre académie afin :

- D'organiser pour vous, pour autant que faire se peut, une formation en cours d'année civile (formation reprise dans votre récolte des besoins pertinents)
- De décliner une formation de notre catalogue dans une version orientée pour votre Zone de Police et ce, dans le respect du dossier d'agrément
- De programmer une formation en décentralisation (au sein d'un campus décentralisé avec lequel nous avons des accords de convention – Provinces de Luxembourg et du Brabant Wallon, Thy-le-Château, Gedinne)

### FORMATIONS EN INTERNE

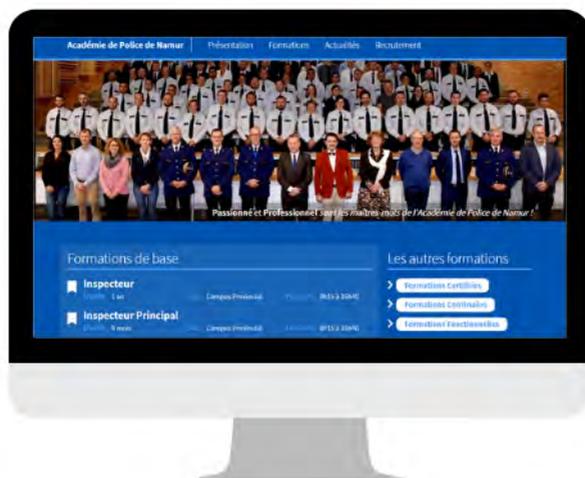
#### Rappel de la procédure d'introduction des demandes d'agrément :

La demande auprès de l'APPN doit se faire **au minimum 1 mois avant** le début de toute organisation et exclusivement par courriel.

**IMPORTANT : les prestations du chargé de cours ne sont pas prises en charge par l'APPN, celles-ci restent à charge de la zone de police ou du service dispensant la formation en interne.**

Tout changement doit être signalé le plus rapidement possible. Tous les résultats (« annexe 4 ») doivent être envoyés à l'APPN après la formation, **sans délai**.

Étant responsable vis-à-vis de la direction de la formation, l'APPN se réserve le droit de se rendre sur le site d'organisation afin de vérifier la régularité et la conformité au dossier d'agrément introduit.



[WWW.ACADEMIE-POLICE.BE](http://WWW.ACADEMIE-POLICE.BE)

## PRÉSENTATION DE L'ACADÉMIE DE POLICE DE LA PROVINCE DE NAMUR EN VIDÉO

**Découvrez la formation au métier de policier**

via ce film tourné dans notre Académie

Youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=lqyeHBalSks&feature=youtu.be>







**PROVINCE**  
de **NAMUR**

 Académie de Police de Namur

Campus Provincial  
Rue Henri Blès 188  
B 5000 Namur  
Tél. : +32(0)81 776 814  
Fax : +32(0)81 776 908

[apn@province.namur.be](mailto:apn@province.namur.be)  
[www.academie-police.be](http://www.academie-police.be)

[www.province.namur.be](http://www.province.namur.be)